



Bulletin d'Informations Municipales n° 152

Vendredi 5 mars 2021

Mairie : 02 96 43 83 11
Fax : 02 96 43 91 05
Adresse : 4, rue de la Mairie -
22200 Plouisy
Mail : accueil@mairie-plouisy.fr
Site : www.mairie.plouisy.fr
Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
(fermée le mardi après-midi)
Le samedi de 8h30 à 12h15
(sauf Juillet et Août)

Permanences des élus

(sur rendez-vous)

- **Rémy GUILLOU**
Sur Rendez-Vous
- **Mireille LE PESSOT**
Jeudi de 10h à 12h
- **Jean-Claude LE BRAS**
Vendredi de 14h à 16h
- **Fabienne HAMEL**
Mardi de 14h à 16h
- **Mickaël TESSIER**
Lundi de 15h à 17h
- **Nathalie CRENN**
Lundi de 15h à 17h
- **Aurélie Le Saout**
Sur Rendez-Vous
- **Bruno Baccon**
Sur Rendez-Vous
- **Xavier Le Guen**
Sur Rendez-Vous

Bibliothèque:

02 96 44 16 51
Mercredi: 10h30-12h/14h30-18h
Vendredi: 16h-18h
Samedi: 10h-12h

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18 au 112
Gendarmerie :
02 96 43 71 14

Services médicaux

Médecin :
02 96 21 00 51
Infirmières :
02 96 44 40 87

Pharmacies de service

Appeler le 3237 pour la pharmacie de garde

Taxis :

Ty Latace :
06 45 18 73 75
ARGOAT Taxi :
06 85 74 01 05

BIM (Bulletin d'Informations Municipales toutes les deux semaines)

Les annonces sont à déposer avant le lundi 12h en mairie.

Copyright-reproduction interdite
sauf autorisation expresse de la mairie de Plouisy

Arrêtés réglementant la circulation

Suite aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et eaux usées qui ont lieu du lundi 4 janvier au vendredi 2 avril 2021, des portions de rue sont barrées avec mise en place de déviation. Sont concernées Rue de Traou Nen, Rue du Croisic et giratoire de la Résistance. Les arrêtés sont publiés sur le site internet de la Mairie.

Conseil municipal

Réunion du conseil le mercredi 17 mars à 19 heures pour le vote du budget (salle Lann Vihan).

Mairie

En raison de la pandémie qui contraint certains agents à télétravailler, la mairie ne sera ouverte que deux samedis par mois : les 6 et 20 mars.

Inscription sur les listes électorales

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Si vous venez d'emménager sur la commune ou si vous avez récemment changé d'adresse, il est nécessaire de venir en mairie pour effectuer une inscription ou une modification sur les listes électorales avant le 30 avril. Pour les jeunes recensés sur la commune aucune démarche n'est nécessaire, ils recevront leur carte électorale au domicile.

PLUi

Cette semaine vous avez reçu dans votre boîte aux lettres un document de la mairie qui concerne essentiellement les bâtiments agricoles ou artisanaux. Pour toute question vous pouvez contacter la mairie avant le 20 mars 2021.

Que faire des déchets verts

Les déchets issus des travaux de jardinage ne peuvent pas être déposés dans les bacs de collecte individuels destinés aux déchets ménagers, seul un dépôt en déchetterie est autorisé. Par ailleurs, il est interdit de déposer les tontes de pelouses ou autres déchets verts dans les chemins creux de nos campagnes. Les contrevenants s'exposent à des sanctions. Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de 68 euros (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement. Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1 500 euros (3 000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement. Il est également interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers (arrêté préfectoral du 2 novembre 2017).

Bruits

Avec l'arrivée des beaux jours, les Plouisyens reprennent l'entretien de leurs jardins. Afin de ne pas occasionner de gêne pour le voisinage, des horaires sont à respecter pour l'utilisation d'outillages bruyants (tondeuses, tronçonneuses...).

Extrait du règlement sanitaire départemental (arrêté préfectoral du 27 février 1990)

Article 4 – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Nouveaux poèmes dans l'allée de Kernabat



Lors de vos promenades dans l'allée de hêtres vous pourrez lire de nouveaux poèmes écrits ou choisis par les membres du comité culture et quelques plouisyens, le thème: le virus, le confinement sont abordés sous différents aspects que sont la tristesse, la colère, l'humour ou l'espoir. Bonne lecture

Recensement agricole

Lancé depuis octobre 2020, le recensement agricole entre dans sa phase finale de collecte, pour cela Mme Deniau complètera prochainement son enquête sur les exploitations de la commune.

Si vous souhaitez davantage d'informations, je vous invite à consulter la rubrique dédiée sur notre site internet : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Le-recensement-agricole-2020>



Urbanisme

Déclaration préalable accordée à :

- LE BOUDER Jean Paul – Portail – 11 rue des Sports

Etat Civil

Décès :

- M.LE GOAZIOU Jean Louis, 79 ans, domicilié 37 rue de Traou Nen

Menus de la cantine

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 8 au 12 mars	Brocolis Chipolata (agri locale) Frites Glace	Œuf dur Bœuf carottes bio Pommes de terre vapeur Gâteau au chocolat	Toast au chèvre Pates bio carbonara Fruit	Potage Filet de poisson Ratatouille Yaourt bio
Du 15 au 19 mars	Carottes bio râpées et radis noir Aiguillettes de poulet à l'orange Ebly Entremet vanille	Salade verte aux noix Pâtes bio au haricots blancs Yaourt aux fruits	Haricots verts à l'emmental Filet de poisson cidre Riz bio Fruit	Croute au fromage Roti de porc (agri local) Compote de pommes Far breton

